



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 28 janvier 2025</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 12 février 2025</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

**Délibération n°12**

**Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTÉO**

**Objet : Convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin de Cottaret – entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère**

La Commune souhaite procéder à des travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin de Cottaret.

La Communauté d'agglomération Arlysère souhaite s'associer à ce projet afin d'effectuer des travaux de reprise et d'amélioration des réseaux d'eaux de ce secteur.

Considérant que les travaux portent sur des compétences relevant de la commune d'Ugine et de la Communauté d'Agglomération Arlysère la passation d'une convention de groupement de commandes est nécessaire.

De plus, l'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux effectués sur un aménagement de voirie et des réseaux humides, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Le coordonnateur, la Commune d'Ugine, sera mandaté pour réaliser les missions suivantes portant sur le ou les marchés concernés : signer, notifier, le ou les marchés.

Chaque membre du groupement sera chargé de réaliser les missions suivantes : exécuter, le ou les marchés, procéder au mandatement des factures concernées.

Les frais de maîtrise d'œuvre et les études complémentaires seront répartis ainsi :

- Commune d'Ugine : 60 %
- CA Arlysère : 40 %

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère pour les travaux de sécurisation et de reprise des réseaux du Chemin de Cottaret.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou à défaut son représentant, à signer la présente convention de groupement de commandes selon les modalités définies ci-dessus ;**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou à défaut son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203\_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

